

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

423^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 9 janvier 2012, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Diane Aubut, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller

Sont absents : M. Gilbert Tremblay, conseiller
Mme Danielle Elliott, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. Prière

2. Adoption de l'ordre du jour

2012-01-001 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2011

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2012-01-002 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2011 sont adoptés tel que rédigé.

Adoptée.

4. Affaires découlant des procès-verbaux précédents

La conseillère Germaine Leboeuf demande si la municipalité a reçu l'évaluation du personnel du service d'animation estivale pour l'année 2011; le directeur général lui répond dans la négative et une nouvelle demande sera faite auprès de la directrice des loisirs.

La conseillère Germaine Leboeuf demande si la Corporation de transport adapté de Franchemont a transmis à la municipalité la date et l'endroit de la prochaine assemblée générale.

5. Informations générales

5.1 : Statistiques

5.1.1 : Consommation électrique

5.1.2 : Consommation d'eau

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique et eau.

6. Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de décembre.

7. Administration générale

7.1 : Adoption des comptes

2012-01-003 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 188 984,88 \$.

Liste des comptes payés	7 729,72 \$;
Liste des comptes à payer	128 971,16 \$;
Liste des salaires	52 284,00 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

7.2 : Argent encaissé

L'argent reçu au cours du mois de décembre est de 495 417,13 \$.

7.3 : Agente de bureau (emploi régulier à temps partiel)

CONSIDÉRANT le besoin de personnel supplémentaire au bureau de la municipalité pour améliorer les opérations et le service à la population;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ouvrir un nouveau poste d'agent(e) de bureau (employé régulier à temps partiel);

CONSIDÉRANT l'article 8 :06 de la convention collective qui stipule que tout poste nouvellement créé doit être affiché pour une période de 10 jours ouvrables aux endroits habituels d'affichage;

2012-01-004 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'afficher ce poste à l'interne pour un travail de 21 heures par semaine et lors des vacances des employés de bureau (hôtel de ville), 35 heures par semaine.

L'offre d'emploi sera affichée le 10 janvier 2012 et les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 25 janvier 2012.

Adoptée.

7.4 : Refinancement règlement 2001-201 aqueduc Île-du-Grand

CONSIDÉRANT que la municipalité doit refinancer un montant de 82 900 \$, relatif au règlement 2001-201 concernant l'aqueduc de l'Île-du-Grand;

CONSIDÉRANT que le refinancement est inférieur à 100 000 \$, il est permis de transiger directement avec l'institution financière de la municipalité soit Caisse Desjardins du Sud Des Chenaux;

2012-01-005 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de demander au Centre financier des entreprises Desjardins une soumission pour cet emprunt qui devient à échéance le 13 mars 2012 pour une période de 5 ans.

La soumission devra être parvenue au bureau de la municipalité, au plus tard le 25 janvier prochain, à 16 heures et la soumission sera transmise à la direction Financement des organismes publics et de la documentation financière du ministère des Finances du Québec.

Adoptée.

7.5 : Protocole d'entente entre la municipalité et l'Association de développement industriel et commercial

2012-01-006 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de prolonger pour un an soit du 17 octobre 2011 au 17 octobre 2012, l'entente avec l'Association de développement industriel et commercial;

QUE la municipalité s'engage à verser un montant de 35 000 \$ pour l'année 2012 et cette entente ne se prolongera pas automatiquement d'année en année et elle devra être renégociée avant le 17 octobre 2012.

Adoptée.

8. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : augmentation des taxes, Adic, développements résidentiels, projet hôtelier, budget aréna.

9. Aréna

9.1 : Équipement et chauffage

CONSIDÉRANT que les travaux ci-dessous ont été prévus dans les prévisions budgétaires 2012;

2012-01-007 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour faire effectuer le balancement d'air du système de ventilation de l'aréna suivant une soumission faite par QOB Global inc. au montant de 574,88 \$, taxes incluses.

QU'un montant de 2 016,66 \$, taxes incluses soit autorisé pour moderniser le système de contrôle de température du système de réfrigération de l'aréna par QOB Global inc.; le montant comprend la fourniture du matériel et l'installation.

QU'un montant de 3 305,53 \$, taxes incluses soit autorisé pour l'installation d'un nouveau serpentín de chauffage à l'aréna par Aubin Pelissier; le montant comprend la fourniture du matériel et l'installation.

Adoptée.

9.2 : Autorisation de crédit – toiture entrée aréna

2012-01-008 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'installer un toit à l'entrée de l'aréna par deux employés municipaux ainsi que d'autoriser l'achat de matériaux pour un montant de 1 854 \$.

Adoptée.

9.3 : Permanence d'un employé

Il y aura des rencontres du comité de l'aréna et les responsables des ressources humaines qui feront leurs recommandations au conseil municipal; un avis de convocation sera transmis aux membres du conseil avec l'ordre du jour et la date de la séance extraordinaire.

9.4 : Directrice des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna

Il y aura des rencontres du comité de l'aréna et les responsables des ressources humaines qui feront leurs recommandations au conseil municipal; un avis de convocation sera transmis aux membres du conseil avec l'ordre du jour et la date de la séance extraordinaire.

10. Urbanisme et zonage

10.1 : Adoption du règlement numéro 2011-315 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008-262 peut être modifié par le conseil suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage en vue d'autoriser les habitations bifamiliales dans la zone 103-R;

ATTENDU QUE cette modification vise à optimiser l'utilisation de cet espace;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2011;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 19 décembre 2011;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

2012-01-009 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement numéro 2011-315 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

Article 1 – TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2011-315.

Article 2 – USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 103-R

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser les habitations bifamiliales dans la zone 103-R.

Article 3 – USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 103-R

La grille de spécifications de la zone 103-R est modifiée en y autorisant les habitations bifamiliales.

La nouvelle grille de spécifications de la zone 103-R est annexée au présent règlement.

Article 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

10.2 : Demande de modification au règlement de zonage numéro 2008-262

CONSIDÉRANT la demande d'un promoteur pour que la municipalité change la zone 150-ZR pour devenir 150-R pour permettre des habitations unifamiliales et bifamiliales;

- 2012-01-010** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accepter que la municipalité entreprenne les procédures de modification au règlement de zonage 2008-262 dans le but de modifier la zone 150-ZR pour devenir 150-R pour permettre des habitations unifamiliales et bifamiliales.

Adoptée.

10.3 : Membres du comité consultatif d'urbanisme

- 2012-01-011** Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Mario Charest comme membre du comité consultatif d'urbanisme en remplacement de monsieur Gilbert Tremblay.

Adoptée.

10.4 : Entente pour ouverture d'un développement domiciliaire et nom de la rue

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet d'entente relative à des travaux municipaux dans un nouveau développement domiciliaire, les membres du conseil municipal étudieront ledit projet en janvier et pour s'assurer de la conformité du projet d'entente;

- 2012-01-012** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité de transmettre au procureur de la municipalité ledit projet d'entente pour s'assurer de la conformité.

Adoptée.

11. Divers

11.1 : Lumières encastrées centre communautaire Charles-Henri Lapointe

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé une soumission à Langlois électrique-La-Pérade inc. pour l'installation de six luminaires encastrés au Centre communautaire Charles-Henri Lapointe;

CONSIDÉRANT le coût de 1 339,16 \$, qui comprend le matériel, la main d'œuvre et les taxes, est jugé acceptable;

CONSIDÉRANT que le montant a été prévu dans les prévisions budgétaires 2012;

2012-01-013 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à Langlois électrique-La-Pérade inc. au montant de 1 339,16 \$.

Adoptée.

11.2 : Étude récréotouristique

Le maire informe de l'engagement d'une personne pour une période de 2 ans qui travaillera sur le montage d'un plan de développement d'activité hivernale dans la MRC des Chenaux basé sur le produit d'appel que constitue la pêche aux petits poissons des chenaux. La rémunération de cette personne n'est pas supportée par la municipalité.

11.3 : Avis de motion au règlement numéro 2012-317 concernant le colportage et abrogeant le règlement numéro 98-166

Le conseiller Mario Charest donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement portant le numéro 2012-317 concernant le colportage et abrogeant le règlement numéro 98-166.

11.4 : Entente relative à l'alimentation en eau potable

2012-01-014 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer l'entente relative à l'alimentation en eau potable entre les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pérade et Saint-Prosper-de-Champlain pour desservir des contribuables de Saint-Prosper-de-Champlain dont les propriétés sont situées sur le rang Sainte-Élisabeth et au 1551 rang St-Charles et 1711, rang St-Charles à Saint-Prosper-de-Champlain.

Adoptée.

11.5 : Autorisation de négociation et de signature d'un protocole d'entente entre la municipalité et le ministère des Transports du Québec concernant le programme de revitalisation

2012-01-015 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à négocier et signer un protocole d'entente entre la municipalité et le ministère des Transports du Québec concernant le programme de revitalisation; le projet d'entente sera présenté aux membres du conseil municipal avant la signature.

Adoptée.

11.6 : Comité vert La Pérade

La municipalité communiquera avec l'entreprise Patates Dolbec pour fixer une rencontre avant le printemps dans le but d'avoir des informations concernant les endroits où il y aura de l'arrosage aérien en 2012.

12. Demandes diverses

12.1 : AirMédic

2012-01-016 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de verser un montant de 200 \$ à AirMédic ambulance aérienne pour aider à maintenir et à développer un système d'hélicoptère-ambulance.

Adoptée.

12.2 : Dindons sauvages

2012-01-017 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité que la municipalité donne son accord afin que les représentants de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs puissent mettre en branle des opérations de mettre en liberté des dindons sauvages sur les terrains de certains propriétaires de notre territoire.

Adoptée.

12.3 : Association des pourvoyeurs de la pêche aux petits poissons des chenaux

2012-01-018 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de verser un montant de 8 000 \$ à l'Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux pour les commandites de la saison 2011-2012.

Adoptée.

13. Autres sujets

13.1 : Permis d'alcool tournoi hockey

2012-01-019 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte la tenue d'un tournoi de pond hockey sur la rivière Sainte-Anne, les 21 et 22 janvier 2012 et aussi ne s'objecte pas et appuie une demande de permis d'alcool par l'Association des pourvoyeurs et pêcheurs du poisson des chenaux de la rivière Sainte-Anne inc. auprès de la Régie d'alcool, des courses et des jeux du Québec.

Adoptée.

13.2 : Démission du maire

Le maire Yvon Lafond annonce sa démission à titre de maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade qui sera effective à compter du 1^{er} février 2012.

14. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : possibilité d'aller chercher des revenus supplémentaires durant la période de la pêche aux petits poissons des chenaux; suite à la démission de monsieur le maire (si obligation de faire des élections partielles, commentaires suite à cette démission).

15. Clôture de la séance

2012-01-020 L'ordre du jour étant épuisé, Yvon Lafond propose, appuyée par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 43.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire